REDACTION DUBAIX, 63, rue des Fabricants (près la place de Trishen) TOURGOING, rue VERTE, 58

Siège administratif

PRIX DES ABONNEMENTS

ROURALX-TOURCOING

Truis mois, & fr. 50. — Un an, 18 fr. Aord et départements limitrophes frois mois, 6 francs. — Un an, 24 fra

Téléphone

Le palerce M. Fallières, comme on l'appelle, avait espéré désarmer les accusés de la Haute-Cour à force de patience, d'indulgence et de douceur.

Il doit voir, aujourd'hui, combien grandes étaient ess iftusions.

On ne trouverait pas un exemple, dans les annales judiciaires d'aucuu paya, d'un procès se déroulant en de semblables conditione, dans cette agitaion insolente des accusés envers les juges, av mitieu de ce tumulle continuel, non seulement, sur les bancs des détenus, mils encoro sur ceux de la défense, avec sen interruptions violentes, ces appetrophes lojaricuses, avec, ausiè, ces matifestations' inde-centres de certains témoins, qui con marqué depuits plus d'un moié les débats de la teste de la certains témoins, qui con marqué depuits plus d'un moié les débats de la contrate de certains témois, qui con marqué depuits plus d'un moié les débats de la contrate de certains témois, qui con marqué depuits plus d'un moié les débats de la contrate de certains témois, qui contrate de certains témois qui contrate de certains témois qui contrate de certains témois de certains témois de certains témois de ce

tions violentes, ces spostrophes in vietases, avec, ansisi, ces innear, qui ont marches de configuration in marches de la Haute-Court.

Le plan des accusés s'étale, avec une audace qui ne se dément pas. Il s'agit, par le désordret et par le soandale, de jeter la déconsidération sur la Haute magistrature constituée par le Sanat, il s'agit als force physique des juges; il s'agit encore d'anerver l'opinion publique qui se demande quand viendra la fin de celinterminable procès.

Et c'est pourquoi és sont, chaque jour, nouveaux incidents, nouvelles scènes de violence; pourquoi des dimens sommes M. Georges Thieboud, l'ancien fieu de listoires qui harre p'our y racontes histoires qui harre pour y racontes histoires qui harre pour y racontes histoires qui harre proporties de histoires qui harre proporties de histoires qui harre proporties de l'incongruité, et ne craiquent pas de parier aux juges en des termes et sur un ton qui, devant un simple tribunal civil qui o correctionnel, servaient sévèrement réprimés.

D'un caracter constitant et débonnaires, répugnant aux mesures de rigueux, let

risonal civil on correctionnes, seralent servicement réprimés.

D'un caractère concittant et debonnaire, et digne al. Par vine concittant et debonnaire, et digne al. Par vine concittant et debonnaire, et digne al. Par vine concittant et de conc

Il ne faudrait pas cependant exagé

son tempérament.

In o faudrait pas cependant exagérer co travers. Si l'incommensurable vantide de M. Deroulies developpe parfois chez lui une exaltation extraordinate, il one autre de la commentation de

Pallières et à M. le procureur genéral Bernard.

Il fast mottre un fermé aux soènes de éssordre qui se renouvellent presque spocitifennement devant la Haute-Cour. Il fant imposer aux accusées de taux témoins l'observation des règles de réserve, de benue et de respect, sans lesquella l'ex-r-nice de la justice seratt impossible. Et, tout abcessaire d'en finir ave le cabolinage inférieur de exavorss de sixième ordre, liber inconnus, et qui cherchent la note-rifié dans l'insolence et dans le sandale. Ces mesures rigoureuxes coûteront, aux douct, à la gentratripulé de ce-bon M. Pallières. Mais, colte sont indéspen-cales pour quesque prés qu'alpidié de le partier produite de ce-bon M. Pallières.

Le République n'a famais été mise en l'Airique da sol devant la 50 danger que par l'excès, che sa faiblisses de ser l'againt le l'excès, comme c'est de la comme d

UNE BONNE MESURE

Nos Dépêches

GUERRE

L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAI La brigade Cléry battue

colonate de motions pour foctor le passaga de n. Le glatella l'a pa réussir à faire passer les . Le glatella l'a pa réussir à faire passer les . Le glatella l'a par réussir à faire passer les passer

Pas de nouvelles de Methuen Londres, 20 décembre. — La Wetminster Gazette constate qu'on n'a reçu aucune nou relle du général Methuen depuis le 17 décembr

Nouvelle défaite anglaise

AUUTUME CHICALUE AINGEANNE
LONGES, 31 decembre, — Use depiche de
Lourence-Marquez, 10 decembre, uit que les
Lourence-Marquez, 10 decembre, uit que les
autumes de la lourence de la lourence de la lourence
gons de munitions aux mains de l'annemi. On
appose qu'il agrid de la hastini de Colenne,
appose qu'il agrid de la hastini de Colenne,
depoir qu'il de la lourence de la lourence

Le général French en retraite

Londres, 20 décembre — Le War Office com-munique les dépêches suivantes : 1 Du général Buller, du camp de Chieveley, sans date : « Les pertes additionnelles dans l'engagement du 43 à Colenso, sont de deux lieutenants griè-

tion des nors a somme se sont bien comportée est aspédée de débis ansis sons le feu dirigé contre enx à faible portée. a prolonger sins nos dissants de la comporte de la c Grave accusation contre M. Chamberlain

Le nombre des Boers

De Bombresses statetiques out sié publiées reli preme at aux Boers. Aucone ne most satisfait preque toules arrichés à un lots d'égaine quatre cent mile individus de race bollandaire dans l'Afri que da Sal. Ca. chiffés - noux à lonjoure para beaucous troj d'a. Veice une movelle manglière, son

HAUTE-COUR

de Justice

AUDIENCE DE MERCREDI Don Quichotte

TACTIQUE DÉJOUÉE La disjonction de l'affaire MARCEL HABERT

MARCEL HABERT
A ce moment Paul Dérouléde demanarolo que le président lui accorde. Il demparier assis, ses jambes refusant de le sou
(seentiment général).
Don Quichoite Déroulède agite ses bras
nenes, consulte un papier éstrait de sa h
elande gigantesque et s'égrie :

dést mis au mount ch caraci es sont rejoin le se pais encore croire, Messieurs, que soyes inaccessible à quelque sculinent. Habert que vous le condamarez ; ce qu'il vous den aujourd'aui, c'est sculement de le jager Déroublée, nerveux, l'œil hagard, paraît terré que les tribunes restent misaciennes.

Para age, le 10 decembre:

Para de nouvelles précises de ginéral Ga.

A le genéral Peach a hombaséd le 16, au point du jour, la ferme de Jackfonties, a trois milles à lest des positions hours.

Le genéral Peach a hombaséd le 16, au point du jour, la ferme de Jackfonties, a trois milles à lest des positions hours.

Les conclusions pour Ma celle de la conse de Marcel falbers et cipient de disparent excenditables et conclusions.

Les conclusions de Marcel Habert et celle des autres accuse, et c'est dans ce ceus que so disparent excenditables et conclusions.

Les conclusions de Marcel Habert et celle de la ceus de Marcel Habert et collection de la conclusion de la ceus de Marcel Habert et celle de la ceus de la ceus de la ceus de la ceus de la c

VIOLENTS INCIDENTS

Crise d'hystérie

Réquisitions du Procureur général

ple I » L'audience publique est suspendue et la cour se retire pour délibérer. En s'en allant, M. Déroulède s'écrie : « M. le président, je ne respecte jet que « ous, et encorc e déplore que vous couvriez les bandits, »

AUDIENCE SECRETE DÉROULÈDE CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON

En audience secrète, la Cour prononce la cul-abilité de M. Paul Déroujède par 197 voix ontre 4; il y a 23 abstentions. La Cour s'occupe ensuite de l'application de a seine.

La Cour s'occupe ensuite de l'application de la peine.

Les diconstances sitténgantes sont repoussées toutins livées toutins livées de la court de la

L'exclusion

L'exclusion de Deroulède jusqu'au réquis est votee à mains levées.

M. Cabart-Dannoville. — La Cour a-t-el fiéchi sux consequances que pent avoir por Deroulède. Chevalier de la Légion d'Ilona-psins de deux ans do n'izon qu'alle à proc-course jui. Capte pense indepuisèt-ciele la raid sents of deuts an de priving acute à prosancie.

De autre étante manifer propriéée les le paintoire.

Un autre étanteur fui dans renarquer qu'insu ce, li pert deut est écus compose, li best, la prédicteur.

Le prédicteur. — de mai par à mécapor du de la commandament de la renarque par la mécapor du de la commandament de la renarque par la récorder.

M. Weiner-Étante de Datamente de consequence de la renarque par la récorder.

M. Weiner-Étante de Datamente de consequence de la renarque par la récorder.

Disjonction de l'affaire Habert

La Haute Cour passa alors a la discussion des conclusions de M. Chenu au nom de M. Marcel libert et de M. Bailière tendant à ce que le libert de deput de Rambouillet sot joint au de voie a lieu sur let conclusions qui sont repouveée par 438 roix contre 82. La disponction de la cause Marcel Habert est lone pronuncée.

AUDIENCE PUBLIQUE

La Chambre

Avant la séance

Les ministres s'étant returés, le commis à la rentrée de janvier pour discute

LA SEANCE

La révocation de Négrier INTERPELLATION JACQUEY

Réponse du général Gallife

M. le général de Gallifet recennait
tiere qu'i acrait po ters batts par le pietiere qu'i acrait po ters batts par le piepoisses aumagnée fait d'une de pour
pour de la vante de la commande de la viere de la commande del la commande de la commande del commande de la commande del commande de la commande de la commande de la commande de la commande del comman

Le ministre de la guerre déclare qu'il a décoré M. Brunswick parce qu'il était propose par son colonei et son général. 4r son colonel et son general.

Il est vrai qu'il étisit juif; mais, s'il avait été
hrètien ou unuufman, je l'auriis décoré tout de
name (Vifs applaudissemente).

M. Jourde proteste contre l'at

vérite ces que linique. Il part cals de vois parce le foundamentale militaire d'un soldat (Yift applae-dissements agache).

M. Morinaud essaye de s'expliquer, Mais il est vivement intercompu.

L'incident est clos.

DEMANBE DE LIBERTÉ

POUR M. Marcel Habert

MM. Charles Becnard et Lades dépossat, un propet de récelluis reguerait la mise es libéets inneciaire de M. Marcel Bibert.

M. Castelin décou-ses efficien analoges.

M. Charles Bernard rappéle le précédant Gérault-libéet.

M. Charles Bernard rappelle le précedent 64 de de l'active ajoute que lui et M. Bernard es controlles des metils que précedent alore M. Millerand pour réclamer le misse en liberée de M. Gerant Richard.
L'orgence est votée par 662 voix confre 160 [Applicationnelle à droite et air quelques fisses de liberée de la controlle de l'active de l'active de la confre de l'active de la confre de l'Applicationnelles à droite et air quelques fisses de la confre de l'active de la confre de la confre de l'active de la confre de la confre

La discussion immediate est erdonnée.

M. Castelin a sa parole. Il prétand qu'il falleit
assentiment de la Chambre pour procéder à l'ar-

Lo travail des femmes et des e